

Décision n° 2025/25

**Demande de Subvention pour l'opération:
travaux de réfection et sécurisation de
voies communales**

Le Maire de la commune de Criel-sur-Mer,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
- les délibérations n°2020-05/05 et n°2022-06.22 du Conseil municipal relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire,
- le projet de réfection et de sécurisation des voies communales : travaux de sécurisation et de réfection rue du Vieux Marché et rue des Jardins
- l'appel à projet de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, exercice 2025

DECIDE

Article 1^{er} : de déposer une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ce projet.

Article 2 : de signer tout acte, documents concourants à l'exécution de la présente décision.

Fait à Criel sur Mer, le 7 mars 2025

Le Maire,
Alain Trouessin


Alain Trouessin